ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux
du Granit

TITRE : **Administrer Dimenhydrinate (gravol) intra-rectal ou per os**	**OC- 0003**
Référence à un protocole : Oui □ Non □ _____ **à une technique : Oui □ Non □ _____**	**Remplace : A-1.18** **Date de révision : mars 2016** **Date d'entrée en vigueur : 15 mars 2012**
Secteurs d'activités visés : Unités de soins de longue durée	
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : Patients hébergés en CHSLD	
Médecin répondant : Médecin du patient Ou en son absence le médecin de garde pour les unités de soins de longue durée	

1. **Indications :**

   - Nausées ou vomissements

2. Contre-indications :

- Allergie au gravol
- Douleur abdominale ou thoracique
- Présence de sang dans les vomissements
- État de somnolence
- Signes vitaux instables
- Prise de narcotique pour une douleur aiguë
- MPOC sévère

3. Procédures

- Vérifier l'état d'éveil
- Prendre les signes vitaux
- Administrer Dimenhydrate (gravol) 50 mg intra-rectal ou per os
- Offrir une diète liquide
- Inscrire et signer chaque dose sur la feuille d'ordonnance médicament

4. Limites/références au médecin

- Aviser le médecin, si les vomissements persistent ou si l'état du patient se détériore
- Aviser le médecin si une 2e dose de gravol est nécessaire dans le même 24 heures ou 3e dose dans la même semaine

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Anne Boulet *Chef du département de pharmacie*	Date
Dre Michèle Brochu *Responsable du comité des ordonnances collectives*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Anne Boulet *Comité de pharmacologie*	Date
Denise Arsenault *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date